Référence 9900.00.28FR02

Notice d'instruction

Sous-soleuses portées
Sprosser, Sprosser HA

Notice d'instruction

Sous-soleuses portées
Sprosser, Sprosser HA

Avant de mettre en service la herse rotative, lisez attentivement les présentes instructions de service ainsi que les consignes de sécurité (« Pour votre sécurité ») et respectez-les.
Le personnel travaillant sur la machine devra être qualifié et avoir reçu les instructions adéquates pour l'utilisation, la maintenance et les règles de sécurité. Il devra également être informé des dangers. Transmettez également toutes les consignes de sécurité aux autres utilisateurs éventuels.
Respectez les consignes de prévention des accidents en vigueur, ainsi que toutes les règles généralement reconnues concernant la sécurité technique, la médecine du travail et la circulation sur la voie publique.
Tenez compte des « signaux d'avertissement » !
Les remarques figurant dans la présente notice et portant ce signe et le pictogramme sur l'outil avertissent d'un danger !
(voir Annexe « Explication des pictogrammes »)

Perte de la garantie

La herse rotative est exclusivement conçue pour le travail agricole habituel.
Toute autre utilisation sera considérée comme non conforme et le constructeur ne saurait être tenu responsable des dommages en résultant.
Le respect des conditions de service, de maintenance et d'entretien prescrites par le fabricant fait également partie intégrante de l'utilisation conforme. p. ex. la limite des kW/ch ainsi que l'utilisation exclusive de pièces de rechange d'origine.
L'utilisation d'accessoires ou de pièces d'autres marques (pièces d'usure et pièces de rechange), qui n'auraient pas été autorisés par RABE Agrarsysteme GmbH+Co.KG annulera toute garantie.
Toute réparation ou modification effectuée sur l'outil par l'utilisateur de sa propre autorité dégagera le constructeur de toute responsabilité pour les dommages en résultant.
Les éventuelles réclamations constatées à la livraison (dégâts de transport, intégralité de la livraison) devront être immédiatement signalées par écrit.
Les droits à la garantie ainsi que les conditions à respecter pour la garantie et l'exclusion de garantie figurent dans nos Conditions générales de livraison.

Caractéristiques techniques de la machine

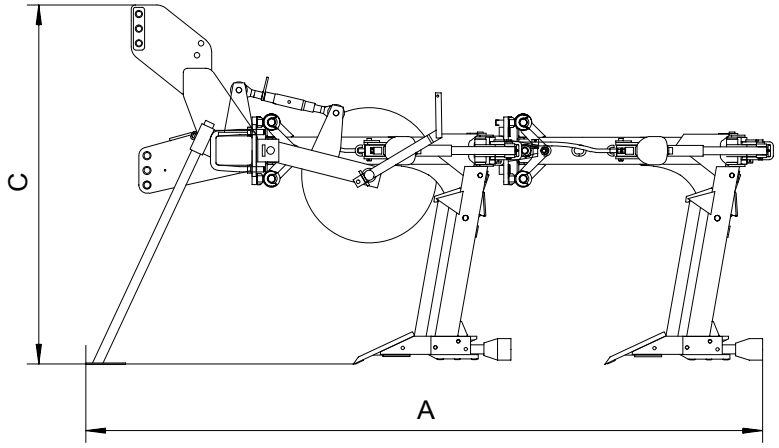

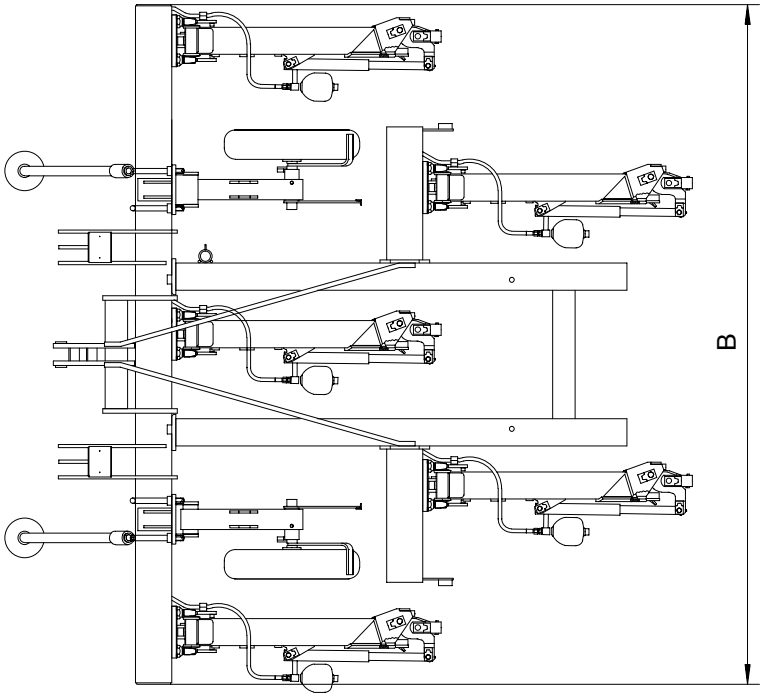

Sprosser, Sprosser HA

Modèle de base	Nombre d'étancons	Ecarts entre les étancons en mm (env.)	Poids en kg (env.)		pour tracteurs jusqu'à kW/ch.	Longueurs en mm (env.)			
			Sprosser	Sprosser HA		A	A (HA)	B	C
Sprosser 2	2	1500-2700	364	630	90/120	1710	1967	3000	1600
Sprosser 3	3	800-1350	425	845	110/150				
Sprosser 5*	5	670	547	1482	130/180		3057		

Les équipements complémentaires peuvent augmenter le poids et le porter jusqu'à 380 kg.
*En cas d'utilisation de socs à ailettes, le décompacteur (HA) 5 aura une largeur de transport de 3160 mm maximum.
Le transport sur la voie publique nécessitera alors une autorisation spéciale dont la demande doit être faite auprès des services locaux de la circulation routière. En réduisant faiblement la largeur de travail, la largeur de transport pourra également être réduite à 3000 mm dans le cas du décompacteur 5 (voir « Largeur de travail, largeur de dents), ne nécessitant plus alors d'autorisation spéciale.

Consignes de sécurité

Aucune personne ne doit se trouver entre le tracteur et l'outil au moment de l'attelage ou du dételage, ni se placer entre le tracteur et le décompacteur pendant l'actionnement de la commande extérieure du système hydraulique !

Risque de blessure !

Le poste de travail de l'opérateur est sur le siège de conducteur du tracteur, c'est de là que la machine sera commandée. A l'attelage ou au dételage, placer le relevage du tracteur sur « contrôle de position » !

Avant chaque mise en route, veiller au respect des consignes d'utilisation et de sécurité du tracteur et du décompacteur.

Veiller à une sécurité de manœuvre suffisante ; installer des poids en conséquence sur le tracteur !

La zone de la tringlerie d'attelage trois-points et des parties latérales repliables, ainsi que la tringlerie du rouleau porté présentent des endroits propices à l'écrasement et au cisaillement et sont donc dangereuses !

Danger émanant du rouleau cross-kill tournant à vide après arrêt, lorsque l'outil a été relevé en grande vitesse. Défense de s'approcher avant l'arrêt complet des rouleaux ! Avant de manœuvrer ou de démarrer un outil (repliage/dépliage), veiller à ce que personne ne se trouve à proximité ! Il est interdit de monter et de se faire transporter sur l'outil ou de se tenir dans la zone dangereuse !

Pendant le transport, verrouiller les appareils de commande hydraulique du tracteur pour empêcher toute manœuvre involontaire !

Avant de quitter le tracteur, descendre l'outil, couper le moteur et retirer la clé de contact !

N'effectuer des réglages ou des opérations de maintenance que lorsque l'outil est abaissé ! Avant la première utilisation et après une immobilisation prolongée, vérifier le bon serrage de l'ensemble des vis et des boulons, le graissage de tous les paliers (ainsi que l'étanchéité du système hydraulique et la pression de gonflage des pneus) ! La pression de service du système hydraulique ne doit pas dépasser 200 bars !

- Niveau de puissance acoustique < 70 dB(A)
- Longueur maximum de l'attelage (tracteur + outil) 12 m
- Largeur 2,55 m, maximum 3 m
- Hauteur maximum 4 m
- Poids total maximum de l'attelage : 16 t dont 20% sur le pont avant.

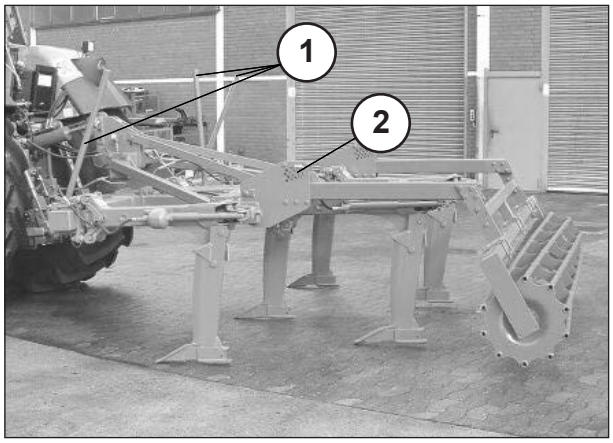

1

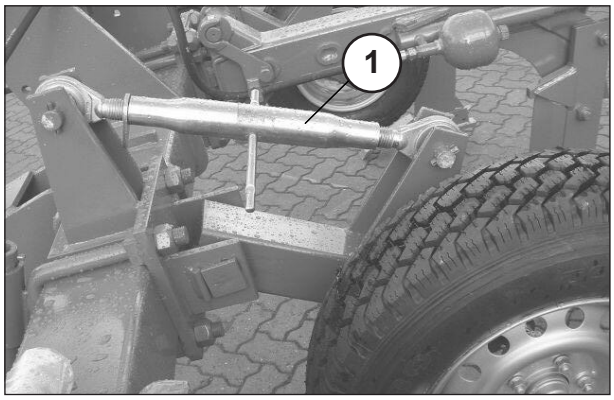

2

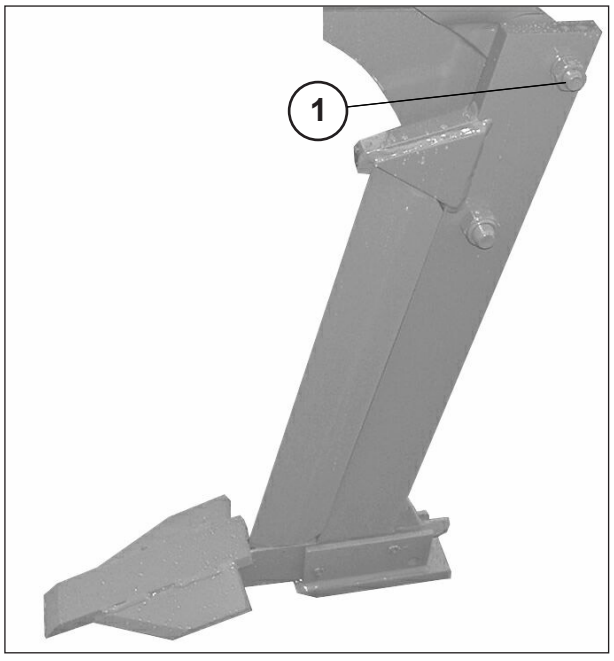

3

Attelage/Dételage
Veiller à ce que les dimensions de raccordement soient les mêmes (Catégorie II ou III).
Régler les deux barres inférieures à la même hauteur.
Relier d'abord les bras inférieurs à l'outil.
Puis accrocher la barre supérieure.
Rentrer ensuite les béquilles **(1/1).**
Bloquer correctement le dispositif d'attelage (attelage trois-points).
Pour le dételage, procéder dans l'ordre inverse (faire sortir les béquilles **(1/1)** et les bloquer, décrocher la barre supérieure, détacher les barres inférieures).
Avant l'attelage ou le dételage, placer le relevage du tracteur sur « contrôle de position ». Ne pas se placer entre le tracteur et l'outil au moment de l'attelage ou du dételage, même pendant l'utilisation de la commande arrière du système hydraulique.
Risque de blessure!

Réglage de la profondeur de travail
Sélectionner la longueur de la barre supérieure de façon à ce que l'outil soit à l'horizontale en position de travail. Pour le maintien de la profondeur, le décompacteur peut être avancé en contrôle de traction ou en contrôle de position. Pour la butée de profondeur, il est vivement recommandé d'utiliser des roues de jauge. La profondeur de travail peut se régler progressivement par l'intermédiaire de broches **(2/1).** Rebloquer ensuite les broches avec des contre-écrous. Les deux roues doivent être réglées sur la même profondeur de travail.

Régler la profondeur de travail *via* la cage roulante à barres.
- Goupiller dans la plaque perforée **(1/2)**.

Vitesse de travail
La vitesse de travail ne devrait pas dépasser 4,5 km/h.

Largeur de travail, position des dents
Les dents peuvent être largement déplacées sur le bâti, latéralement et progressivement. Veiller à ce que les dents soient réparties symétriquement dans leur ensemble.

Attention !
Après avoir positionné les dents, vérifier s'il reste suffisamment de liberté de mouvement après une activation de la sécurité non-stopp, veiller notamment à ce qu'une collision avec les roues de jauge ne soit pas possible.
D'autre part, le décompacteur (sauf HydroAvant) offre la possibilité de monter les dents aussi bien devant que derrière le bâti. On veillera alors à avoir une liberté de mouvement suffisante par rapport au tracteur. Le positionnement en quinconce des dents augmente le passage entre les dents.

Dans le décompacteur (sauf HydroAvant), les dents peuvent être montées en deux positions différentes fortement inclinées. Pour ce faire, déplacer respectivement le plus haut des deux boulons **(3/1)** M 20x1,5x80,10.9, qui fixent la dent sur son support, dans la position voisine.

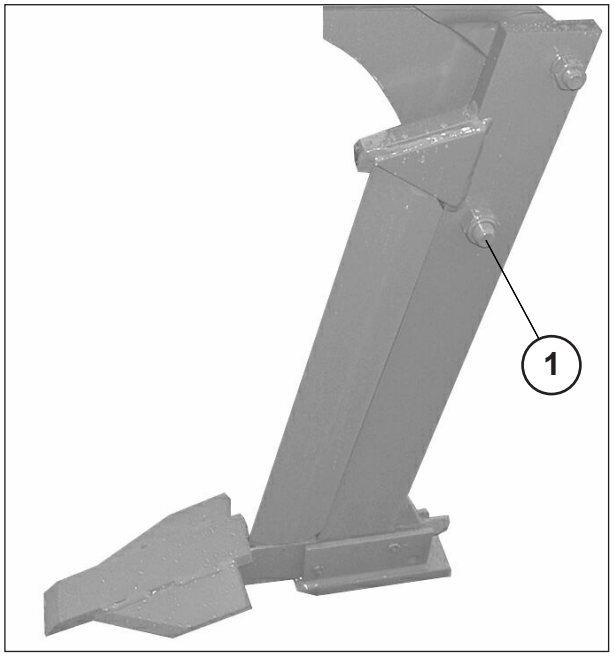

4

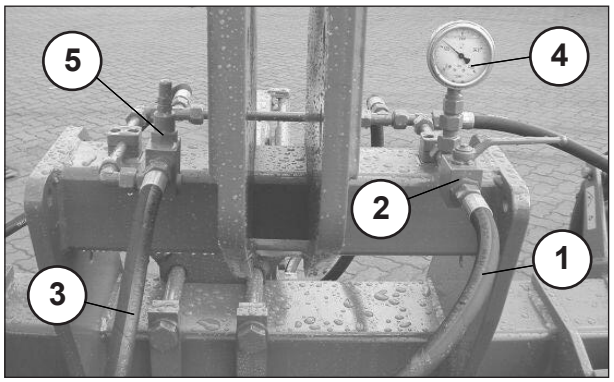

5

Dispositif de sécurité par boulon de cisaillement

Le plus bas des deux boulons (**4/1**) qui fixent la dent sur son support est un boulon de cisaillement pour la protection contre la surcharge. En cas de rupture, utiliser un boulon de cisaillement neuf d'origine M20x1,5x80, classe de résistance 10.9. Contrôler alors également le boulon du haut et l'échanger en cas d'endommagement.

Dispositif NON-STOP hydraulique « HydroAvant »

Le dispositif non-stop « HydroAvant » protège la dent de la surcharge.
Il est préréglé en usine à 100 bars.
Si l'on désire que les étançons se déportent plus doucement en sol léger ou si la force de rappel est insuffisante en sol lourd, la pression pourra ainsi être adaptée aux conditions de terrain en présence.
Pendant le travail, la conduite de retour (5/3) (embout jaune) doit toujours être raccordée à un raccord de retour sans pression sur le tracteur. La conduite de pression **(5/1)** (embout rouge) n'est nécessaire que pour corriger la pression du système.

Réglage de la pression du système

- Raccord la conduite de pression **(5/1)** au distri buteur simple effet du tracteur.
- Ouvrir le robinet d'arrêt **(5/2)**
- Régler la pression de système souhaitée avec le distributeur du tracteur, en observant la valeur affichée sur le manomètre **(5/4)**. La pression maximum réglée ne doit pas dépasser 160 bars lorsque le système est au repos.

- Si le réglage de la pression du système est supérieur, le boulon de sûreté **(4/1)** se cisaille en cas de surcharge, ou la soupape de limitation de pression **(5/5)** déleste de l'huile via la conduite de retour **(5/3).** Fermer le robinet d'arrêt **(5/2).**
- Décomprimer la conduite de pression côté tracteur et la découpler du tracteur.

Pression de service du tracteur 200 bars max.

Une correction de la pression du système sera également nécessaire après le déclenchement simultané de plusieurs dents à pression élevée. On devra alors recharger l'huile écoulée qui est retournée vers le tracteur via la soupape de limitation de pression à réglage fixe **(5/5)** et via la conduite de retour **(5/3).**

Attention !
Les opérations de montage effectuées sur la sécurité non-stop hydraulique ne pourront être confiées qu'à un personnel qualifié.
- N'effectuer le montage que lorsque le système hydraulique est hors pression (voir Réglage de la pression du système).
- Déposer le décompacteur sur des béquilles de montage avant de délester la pression du système.
- Ne reposer le décompacteur sur ses dents que lorsque la pression du système est réglée.

Air comprimé
Les pneus des roues de jauge devront être gonflés jusqu'à une pression de 2,5 bars.

Régler la profondeur de travail « via » la cage roulante à barres.
- Goupiller dans les plaques perforées **(15/1)**.

Entretien

Pour effectuer des opérations d'entretien sur l'outil combiné, arrêter toujours le moteur et retirer la clé de contact !
Ne pas travailler sur un outil relevé sans sécurité ! Un appareil relevé devra impérativement être maintenu dans cette position à l'aide d'un dispositif de soutien pour éviter toute descente intempestive de l'appareil !
Avant de travailler sur le système hydraulique, descendre complètement l'outil et placer le système hydraulique hors pression !
Le montage des pneus suppose des connaissances suffisantes en la matière. N'utiliser qu'un outillage de montage approprié !
Le produit antigel et l'huile devront être éliminés conformément aux prescriptions !

Au bout des huit premières heures de travail, resserrer tous les boulons. Plus tard, contrôler régulièrement qu'ils sont bien serrés.
Lubrifier régulièrement tous les paliers avec graisseur, graisser les roulements des roues une fois par an (retirer l'enjoliveur de roue). Contrôler et éventuellement réajuster les roulements des roues = roulements à rouleaux coniques. Les conduites flexibles sont soumises à un processus de vieillissement naturel, leur durée d'utilisation ne devra pas excéder 5 ou 6 ans.

Dangers résiduels	
Zone dangereuse	Consigne
Remisage de l'ensemble de l'outil	Notice d'utilisation: Attelage et dételage
Raccordement de l'ensemble de l'outil	Notice d'utilisation: Consignes de sécurité
HA: Sécurité NON-STOP	Notice d'utilisation: Sécurité NON-STOP hydraulique

Il est interdit de procéder à des modifications sur l'accumulateur hydraulique **(6.1)** par usinage à la machine, soudage ou autres mesures. Avant chaque intervention dans le circuit hydraulique, l'accumulateur hydraulique devra être complètement délesté en pression au niveau du fluide. L'entretien, la maintenance et / ou le retrait de composants ne pourront être effectués que par un personnel ayant reçu une formation suffisante.

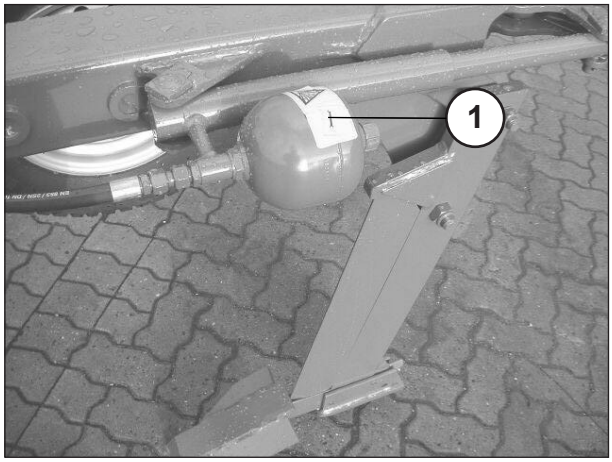

6

Attention / Transport

Mettre l'outil en position de transport. Contrôler son aptitude au transport. Il est interdit de se faire transporter sur l'outil et de se tenir dans la zone dangereuse. Adapter la vitesse de transport à l'état des chemins et des routes. Attention dans les virages : les outils portés se déportent ! Respecter les règles du Code de la route. Conformément au Code de la route, l'utilisateur est responsable de l'aptitude à la mise en circulation sur la voie publique de l'ensemble attelé, tracteur et outil. Les outils portés ne devront pas entraîner un dépassement des charges autorisées sur les essieux, ni un dépassement du poids total en charge autorisé ou de la capacité de charge des pneus (qui dépend de la vitesse et de la pression de gonflage). La charge de l'essieu avant devra être d'au moins 20 % du poids à vide du véhicule pour assurer une manœuvre sûre.
La largeur de transport maximum admise est de 3 m.
Une autorisation exceptionnelle devra être obtenue pour les outils dépassant les largeurs admises. En attelage frontal, la distance entre l'extrémité avant du décompacteur et le milieu du volant du tracteur ne devra pas excéder 3,5 m. Si cette distance est dépassée, l'exploitant devra prendre des mesures adéquates pour pallier la réduction du champ de vision à la sortie de la ferme, aux croisements et aux embranchements des routes. Cela pourra, par exemple, être réalisé par une personne accompagnante, donnant des indications au conducteur pour une conduite en toute sécurité. Aucune pièce ne devra dépasser du pourtour des outils et mettre ainsi la circulation en danger plus que nécessaire. Si le dépassement de certaines pièces ne peut être évité, on devra les recouvrir et les équiper de signalisations. Des dispositifs de sécurité seront également nécessaires pour la signalisation du gabarit extérieur des outils ainsi qu'à l'arrière : p. ex. panneaux de signalisation rayés rouge et blanc 423 x 423 mm. Les dispositifs d'éclairage seront indispensables si les appareils portés cachent les lumières du tracteur ou lorsque les conditions de visibilité l'imposent : par exemple à l'avant et à l'arrière, lorsque l'outil porté dépasse latéralement de plus de 40 cm le système d'éclairage du tracteur ou lorsque vers l'arrière, la distance entre les feux arrière du tracteur et l'extrémité de l'outil est supérieure à 1 mètre.
Si une paire de phares supplémentaires est nécessaire en attelage frontal (dans ce cas, seule une paire de phares peut être allumée), une autorisation spéciale sera nécessaire.
Un dispositif d'éclairage (avec panneaux de signalisation) peut être commandé auprès de RABE, même pour un post-équipement.

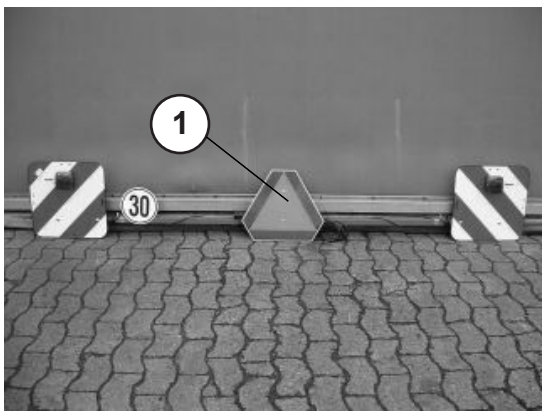

30

Pour le transport sur la voie publique en Pologne, installer le triangle de signalisation **(30/1)** au centre de la machine.

Disposition des pictogrammes sur l’outil

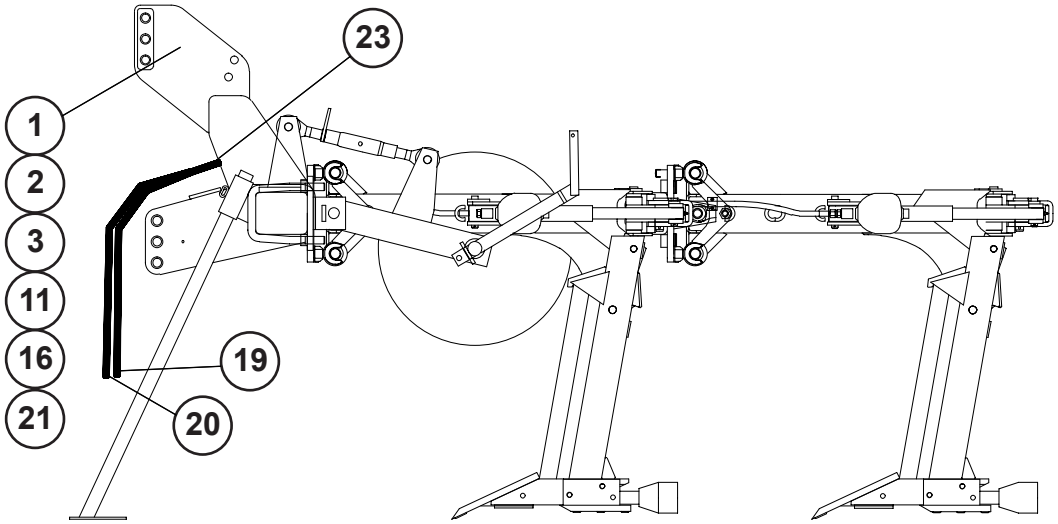
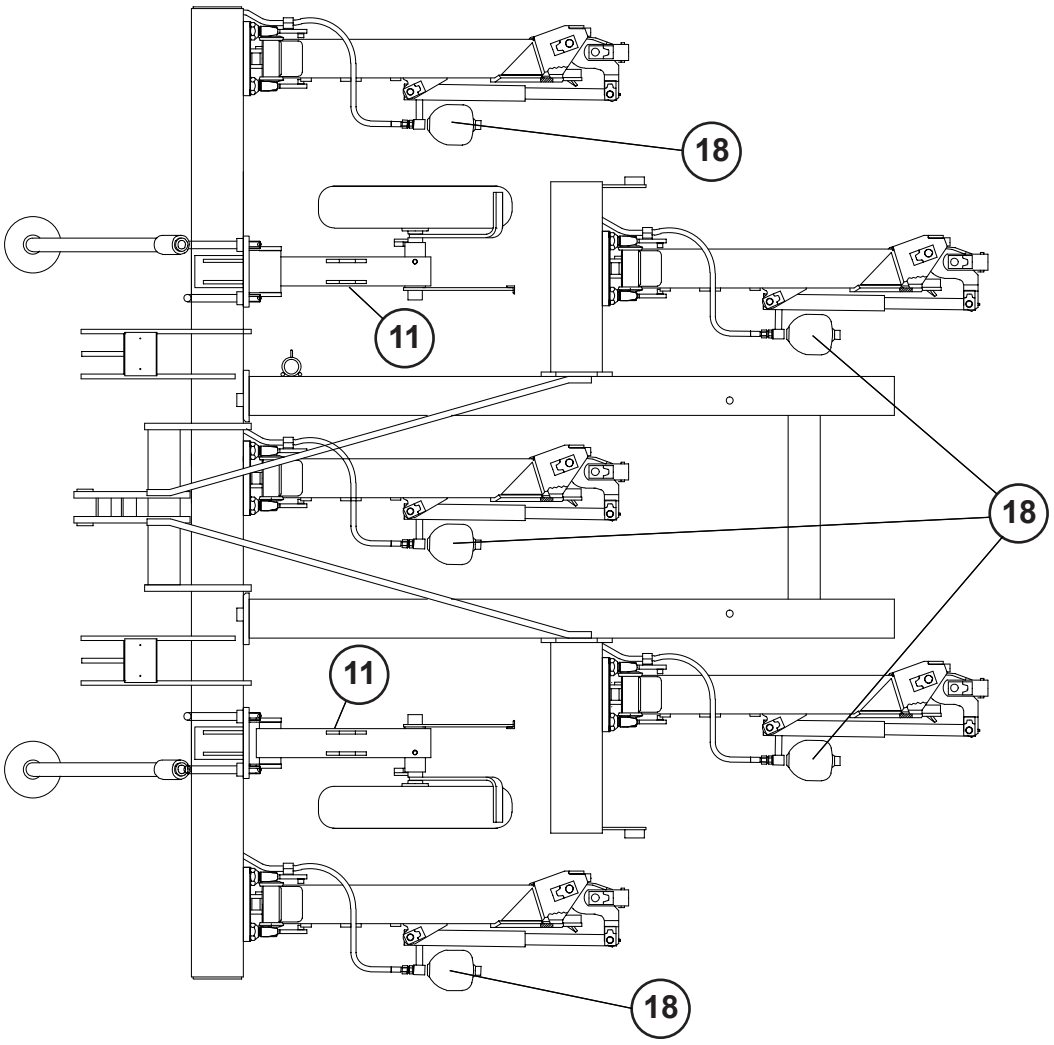
Explication : voir pictogrammes suivants!